



N° de résolution  
ou annotation

2021-02-08

Résolution # 21-02-025

Résolution # 21-02-026

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 08 février 2021, par visioconférence et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur Jean-François Martin, conseiller poste numéro 2, est absent  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 19h40.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **Séance du conseil municipal, autorisation à délibérer à distance par tout moyen de communication**

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télécommunication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

- D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à distance par télécommunication (Skype) ;
- De diffuser le lien de la vidéo de la présente séance sur le site internet de la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 21-02-027

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Résolution # 21-02-028

#### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 21-02-029

#### Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2021

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de janvier 2021 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 81 626,20\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 67 082,21\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 148 708,41\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Dépôt du rôle général de perception 2021

Conformément aux dispositions des articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, dépôt du rôle général de perception pour l'année 2021 réalisé en conformité avec le règlement numéro 633-2021 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2021 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Conformément à la loi, l'avis public a été affiché et l'envoi des comptes de taxes a été effectué.



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 21-02-030

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le conseil en prend acte.*

### Adoption de la programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (dossier numéro 1148045) ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

#### UPA de la Rivière noire, campagne de sécurité routière

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de prendre part à la campagne et de commander 2 affiches, au montant de 378\$, qui vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles, panneaux à être installés sur la route 139 et le 7<sup>e</sup> rang ouest.

Résolution # 21-02-031



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 21-02-032

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Suivi sur la demande d'accès à l'internet fibre optique

ATTENDU que par sa résolution 21-01-009, la municipalité a demandé à Cooptel ou Bell Canada de prolonger la fibre optique pour desservir la vingtaine de résidences du 8<sup>e</sup> rang ouest et la dizaine de résidences restantes du 9<sup>e</sup> rang ouest ;

ATTENDU que Cooptel demande une contribution de 48 000\$ pour concrétiser le projet ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'analyser la possibilité d'inclure le projet à la prochaine programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ou à toutes autres subventions qui pourraient être admissibles.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. Période de questions**

*Étant donné la séance à huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances.*

*Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.*

### **8. Travaux publics**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **10. Conseil**

#### Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de février 2021, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseiller poste numéro 3, M. Éric Laliberté, soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 21-02-033



Résolution # 21-02-034  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Demande d'inscription à une formation pour les élues municipales

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'autoriser la conseillère Mme Diane Daigneault à s'inscrire à une formation en ligne au montant de 250,00\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **11. Gestion & direction générale**

Résolution # 21-02-035

#### Augmentation annuelle de la rémunération des employés municipaux

ATTENDU qu'à chaque début d'année civile, le conseil indexe la rémunération des employés de la municipalité ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 623-2019, la rémunération est indexée annuellement et minimalement, en date du 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour le Canada encouru lors de l'année précédente et que par résolution, le conseil se réserve le droit d'indexer à un taux supérieur ;

ATTENDU que le conseil juge que l'augmentation du taux de l'IPC établi à 0,7% pour l'année 2020 est peu élevée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'augmenter de 1,5% la rémunération des membres du conseil municipal ainsi que des employés municipaux pour l'année 2021 et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Contrat d'assurances 2021 de la municipalité

Dépôt du contrat d'assurances 2021 de Groupe Ultima inc, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

*Le conseil en prend acte.*

### **12. Loisirs et culture**

#### Appel de candidatures pour le poste d'animateur/trice au camp de jour estival

Suite au départ de Mme Evelyne Yergeau, le directeur général procédera au processus d'appel de candidatures pour son remplacement.

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 21-02-036

#### Demande de la municipalité de Sainte-Christine concernant la gestion du soccer

ATTENDU que la municipalité a reçu la résolution numéro 043-02-2021 de la municipalité de Sainte-Christine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'attendre la suite des choses concernant la formation du prochain conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **13. Services d'hygiène**



N° de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de décembre 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

Dépôt de documents et des correspondances du mois de janvier 2021

- FQM : Les prochaines formations.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de décembre 2020

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de décembre 2020

*Les documents n'étant pas disponibles, ils seront déposés à une prochaine séance.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de décembre 2020

*Le conseil en prend acte.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

Aucun règlement adopté.

### **20. Varia**

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ce sujet n'implique aucune documentation utile à la prise de décision.*

Demande au ministère des Transports, installation de panneaux de signalisation

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de demander au MTQ d'installer un panneau d'avertissement de chevreuils (Présence potentielle d'animaux sauvages) sur le 7<sup>e</sup> rang entre le 2043 et le 1994 ainsi que celui qui vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles sur le 7<sup>e</sup> rang, à la limite



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 21-02-038

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

de la municipalité d'Upton.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.*

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu de lever l'assemblée à 20h03.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier